



FAIRE IDENTIFIER VOTRE ANIMAL, C'EST LE PROTÉGER

Cela permet :



de le retrouver
et de le récupérer
plus rapidement
en cas de fugue
ou s'il est déclaré
entré en fourrière



de lui permettre
de voyager à l'étranger
grâce à l'obtention
d'un passeport



de lui donner
sa propre identité
et d'officialiser
le lien entre vous



de faciliter
vos démarches
administratives
et d'éviter les litiges



de faciliter
son suivi
médical

Plus qu'une obligation légale,
l'identification est un acte
de protection animale

Parlez-en à votre vétérinaire